

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS
jeudi 27 juin 2024, à 19 h. Bâtiment communal Chamblon

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de **8 points à traiter**

Opérations statutaires :

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 à Yverdon-les-Bains
- d) Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par son Président
- 4) Election du bureau (Président, vice-Président, 2 scrutateurs et 2 suppléants)
- 5) Préavis 01/2024. Comptes 2023 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 6) Préavis 02/2024. Révision partielle des statuts PNV. Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 7) Préavis 03/2024. Rapport de gestion 2023. Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 8) Divers et interventions individuelles

OPERATIONS STATUTAIRES :

A 19 h. **M. Pascal Wüthrich, Président**, salue l'assemblée et remercie la Commune de Chamblon de son accueil. Il transmet ensuite la parole à **Mme Malou Miéville, secrétaire**, et l'invite à procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 9 Communes membres de l'Association.

a) Appel nominal - Résultats :

Communes : **9 Communes sur 9 sont annoncées.**
Délégués : **9 Délégués sur 9 sont présents - Total des voix 47 - Majorité absolue 24**
Commune excusée : ---

b) Ouverture de la séance :

M. Pascal Wüthrich reprend la parole. **Le quorum largement atteint**, l'assemblée valablement constituée, est à même de délibérer et statuer. **La séance du Conseil intercommunal est ouverte officiellement.**

Il souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour cette première séance de l'année 2024.

Présence saluée également de **Monsieur le Lieutenant-Colonel Pascal Pittet, Directeur de la Sécurité publique de la ville d'Yverdon-les-Bains**, ainsi que de **Monsieur le Commandant Marc Dumartheray**.

Les membres du CODIR sont remerciés de leurs présences, certains sont excusés : MM. Jean-Pierre Blanc et Pierre-André Tharin.

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 à Yverdon-les-Bains

Adressé à chaque délégué par voie électronique, celui-ci n'est pas lu. Soumis pour approbation au Conseil, **il est accepté à l'unanimité avec 47 voix.**

d) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité des 47 voix.

ORDRE DU JOUR :

1) ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation de **M. Alain Capt**, désigné délégué suppléant pour la **Commune de Cheseaux-Noréaz** en remplacement de M. Robert Arrigoni démissionnaire.

Il donne lecture de la promesse légale. Après celle-ci, **M. Capt** prête serment et devient ainsi délégué suppléant du Conseil intercommunal.

2) COMMUNICATIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

M. Pascal Wüthrich énumère différents événements passés et à venir :

- **6.12.2023** - Contrôle annuel de l'Association par la **Préfecture Jura-Nord vaudois**, qui a confirmé la bonne tenue de nos registres, mais a émis une remarque concernant la commission de gestion, à laquelle il demande que les conclusions présentes dans les préavis soient également reportées dans le rapport de commission.
- **15 décembre 2023** - Cérémonie des promotions des collaborateurs PNv à Suchy.
- **25 septembre 2024** - Date du prochain Conseil intercommunal PNv à Cheseaux-Noréaz.
- **Courrier** : Lettre d'excuses reçue en copie, du citoyen mécontent du placement inadéquat d'un radar en 2023. L'affaire a été traitée par les instances concernées.
- **Remerciements** : M José Souto, est remercié pour son travail durant les 12 années passées au sein du CODIR. Une plaquette PNv lui est remise en souvenir.

3) COMMUNICATIONS DU CODIR PAR SON PRESIDENT

M. Christian Weiler n'a pas de communication.

4) ELECTION DU BUREAU (PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, 2 SCRUTATEURTS ET 2 SUPPLEANTS)

M. Wüthrich procède à l'élection du Président. Il n'a reçu à ce jour aucune candidature dans les postes à repourvoir mais demande s'il y a des personnes intéressées.

Présidence : Visiblement aucune n'est annoncée, **M. Pascal Wüthrich** informe alors l'assemblée qu'il acceptera une nouvelle élection. Devenant ainsi tacite, celle-ci est confirmée par de chaleureux applaudissements. Il remercie l'assemblée de sa confiance.

Vice-Président : Sans autre proposition **M. Christophe Décoppet**, est également réélu tacitement par acclamation.

Scrutatrice : **Mme Anne-Louise Gilliéron**, Yverdon-les-Bains

Scrutateur : **M. Cédric Pittet**, Suchy

1^{er} **Scrutateur suppléant** : **M. Nicolas Hernan**, Method

2^{ème} **Scrutateur suppléant** : **M. Blaise Nicole**, Chamblon

Sans autre proposition tous sont élus tacitement par acclamation de l'assemblée. Ils sont remerciés pour leurs engagements.

5) PREAVIS 01/2024 COMPTES 2023 – RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION - DEBAT ET DECISION

Le Président transmet la parole au rapporteur de la commission de gestion, **M. Blaise Nicole** lequel formule les remarques suivantes au Conseil intercommunal PNv:

1. Compte 611 : Le coût total de la PNv se monte à CHF 13'417'647.--, soit une économie de CHF 928'653.—(6,47%) par rapport au budget de CHF 14'346'300.--.
2. Comptes 3011.00, 3030.00, 3031.00, 3040.00, 3050.00 : la charge liée aux traitements est inférieure au budget de CHF 563'313.--, en raison d'un effectif policier toujours inférieur aux valeurs prévisionnelles. En corrélation, les charges sociales sont inférieures aux projections de CHF 245'320.--. Il en résulte une économie de CHF 808'634.—sur la masse salariale globale de l'Association PNv.
3. Compte 3060.00 : « Indemnisation et remboursements de frais », la commission constate une hausse considérable de 61,02 %, soit une augmentation de CHF 6'102.--. En soi, ce très faible montant ne plombe absolument pas les comptes, mais pour les prochains budgets, il faudrait prévoir d'augmenter quelque peu ce poste.
4. Comptes 3111.00, 3116.00, 3156.00 : Suite à diverses économies demandées par le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, la commission constate une économie de CHF 47'364.—sur les achats de machines, mobilier, matériel spécialisé et entretien, ainsi que de CHF 20'358.— sur les honoraires, frais d'expertises et cachets.
5. Comptes 4312.01, 4356.00, 4370.00, 4370.01 : Les produits se montent à CHF 2'881'269.— et sont supérieurs aux prévisions, à hauteur de CHF 249'269.—(9,47 %). Cette différence s'explique par une augmentation substantielle du revenu des amendes radar, qui est traitée sous chiffre 8, par rapport au montant attendu, et ceci malgré que les amendes d'ordre délivrées par les agents de police sont largement inférieures aux prévisions, comme mentionné au chiffre 7 du rapport.
6. Compte 4356.00 : Facturation de services à des tiers. Il est relevé que ce compte, déjà compris sous le chiffre 5 ci-dessus, s'est amélioré de façon très sensible, passant de CHF 44'725.— à CHF 9'291.--. Amélioration due à une meilleure estimation budgétaire. Autrement exprimé, le budget estimé pour les refacturations était largement surévalué jusqu'en 2022. La commission de gestion profite de relever que le texte figurant dans le préavis n'est pas très explicite. Le terme « non facturation » pourrait laisser entendre que des factures auraient été oubliées. Un libellé du genre « les recettes facturées pour les ouvertures forcées et pour les troubles fautifs sont inférieures à nos prévisions » lui paraît plus adéquat.
7. Compte 4370.00 : Les amendes d'ordre ont diminué de CHF 214'729.—(-42,95%) par rapport au budget. C'est la conséquence des difficultés d'engagement de policiers formés, mais aussi à la multiplication des engagements policiers à des fins sécuritaires (opérations coordonnées et matchs de football). Cette diminution contredit les affirmations récurrentes comme quoi les policiers sont priés de faire du chiffre.
8. Compte 4370.01 : Le montant des amendes lié aux contrôles radar est en hausse de CHF 478'790.— (25,2 %) par rapport au budget projeté, témoin d'une hausse des infractions routières constatées dans le cadre d'une stratégie à la fois proactive et répressive en matière de surveillance du trafic. Il est à souligner que cette hausse n'est aucunement liée à une augmentation des effectifs policiers.

En conclusion :

Vu ce qui précède, la commission a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS,
sur proposition du Comité Directeur, valide les comptes 2023.

La discussion est ensuite ouverte par le Président mais ne suscite aucune réaction. Elle est close. Le préavis est soumis au vote.

Le préavis 01/2024 concernant les comptes 2023 est accepté à l'unanimité avec 47 voix.

6) PREAVIS 02-2024. REVISION PARTIELLE DES STATUTS PNv. RAPPORT DE LA COMM. DE GESTION DEBAT ET DECISION

M. Blaise Nicole s'exprime à nouveau au nom de la commission de gestion :

Après avoir procédé à l'examen du texte du préavis, la Commission de gestion constate que cette révision partielle doit :

1. Permettre de satisfaire au cadre légal et pérenniser les prestations facultatives de la PNv.
2. Autoriser la PNv à proposer des prestations facultatives aux Communes membres, par le biais de contrats de droit administratif, tout en préservant la possibilité théorique d'introduire des buts optionnels.
3. Donner une plus grande souplesse pour de futures évolutions.
4. Permettre que le mode de financement des prestations ne soit plus obligatoirement soumis à l'approbation des Conseils communaux ou généraux des Communes membres.
5. Corriger quelques incohérences mineures.

En conclusion :

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE EN MATIERE DE SECURITE PUBLIQUE
POLICE NORD VAUDOIS

sur proposition du Comité de Direction, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : Les statuts sont adoptés tels que proposés.

Article 2 : Les statuts modifiés entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat.

Pascal Wüthrich reprend la parole et ouvre la discussion, aucune demande n'étant formulée celle-ci est close ; il procède à la votation du préavis.

Le préavis 02/2024 concernant la révision partielle des statuts PNv est accepté à l'unanimité avec 47 voix.

7) PREAVIS 03-2024. RAPPORT DE GESTION 2023. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION. DEBAT ET DECISION

La commission de gestion par son rapporteur **M. Blaise Nicole** relève les points suivants :

1. Ce rapport est le reflet des activités de la PNv au cours de l'année 2023, ainsi que celles du Comité de Direction. Il décrit l'organisation, les missions et les objectifs de la PNv.
2. Les principales attributions de la PNv sont nombreuses et variées, et, si l'on en croit la page 6, il y en a au minimum une vingtaine.
3. L'année 2023 a été extrêmement chargée, autant au niveau du travail qu'au niveau émotionnel, notamment par l'incendie tragique à la rue du Valentin, les mesures préventives liées à une possible pénurie d'énergie en début d'année, les inondations de novembre et décembre, la gestion des cortèges des supporters « Ultras » liée à la montée d'Yverdon-Sport en Super-league et la gestion des gens du voyage.
4. L'Observatoire de la Sécurité & Projets et Partenariats assure l'accueil, l'écoute, le conseil et l'orientation des victimes et témoins de violences. Une nouveauté a fait son apparition en novembre 2023, à savoir l'accueil et le premier contact avec une Répondante issue du domaine social.
5. La commission de gestion constate que : sur les 11 graphiques traitant les délits et infractions, 10 affichent des hausses allant de 8 à 116 %, donc largement supérieurs à l'augmentation de la population, ce qui, d'une part, démontre que notre société ne va pas vraiment vers le mieux et d'autre part, justifie pleinement l'existence d'une police efficace et aux effectifs suffisants.

En conclusion :

Nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA POLICE NORD VAUDOIS
sur proposition du Comité Directeur, entendu le rapport de la commission de gestion, décide :

Le rapport de gestion 2023 de l'Association intercommunale de la Police Nord vaudois est adopté tel que présenté.

Le Président **Pascal Wüthrich** ouvre les débats lesquels restent sans remarque. Ils les referme et procède à la votation du préavis présenté.

A l'unanimité avec 47 voix le préavis 03/2024 concernant le RAPPORT DE GESTION 2023 est accepté.

La commission est remerciée pour son travail et son engagement.

8) DIVERS ET INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

- **Bernard Annen** : tient à féliciter le rapporteur de la commission de gestion, sachant l'effort méritant que cela représente.
- Il demande également : quelles sont les conséquences financières de prise en charge de la gestion des ultras, lors des matchs de football pour la PNv.
- **M. Christian Weiler** : répond que tout ce qui se déroule à l'intérieur du stade est sous la responsabilité et au frais du club. Plusieurs aménagements ont été effectués dans le stade, notamment des portillons imposés par la Swiss Football Ligue pour le passage individuel des billets. La reconnaissance des billets nominatifs est en discussion et arrivera peut-être plus tard. Le stade est maintenant cloisonné en 4 secteurs qui ne permettent pas de passer de l'un à l'autre. Il comptera 5000 places avec plus de 20 % de places assises. Une tribune de 1200 places sera bientôt prévue avec 12 places pour les personnes handicapées.
Pour ce qui concerne l'extérieur du stade, une seule police ne peut assumer l'entier des surveillances sur son territoire, ainsi le soutien d'autres polices est prévu. Le dispositif mis en place est défini selon les difficultés rencontrées avec chaque club, mais c'est au club de faire en sorte que les choses se passent pour le mieux en préparant et discutant avec les clubs visiteurs. Chaque police recevra des défraiements par rapport aux personnes mises à disposition.

Des couleurs allant du vert au rouge déterminent de la dangerosité du match. Selon le degré, plus la couleur est forte et plus le club paiera. Un match avec la couleur rouge coûte entre CHF 22'000.— et CHF 24'000.— au club, avec en plus la sécurité intérieure.

Le terrain devra être mis aux normes, car il commence à être usé ; il sera également protégé par une installation hors-gel, qui est censée prévenir les blessures durant l'hiver.

Le stade des Vuagères deviendra par la suite un terrain mixte, foot et rugby et des vestiaires seront mis à disposition. Les matchs secondaires auront lieu à cet endroit.

M. Weiler est remercié pour ces informations.

- **M. le commandant Marc Dumartheray** : tient à préciser que la **lettre d'excuses** reçue et mentionnée au point 2 de l'ordre du jour, est en fait le fruit de la décision des tribunaux. Une plainte avait été déposée et la personne a été condamnée. L'arrangement prévu pour que la plainte soit retirée était une lettre d'excuses.
- Il nous informe ensuite que la PNv va bien, mais comme l'an passé, des tensions dues à une **surcharge de travail** existent et touchent différents domaines. Les matchs de football augmentent fortement les présences. Des personnes sont prévues pour le maintien de l'ordre, des personnes pour le service d'ordre, circulation routière etc., ce qui peut aller jusqu'à 30 collaborateurs.
- Il y a également la problématique des **gens du voyage**, qui sont de retour et cela devient une problématique complexe, tout en sachant que celle-ci se répétera ainsi chaque année dans la région.

- **Les courbes de la criminalité** continuent à augmenter dans le canton, notamment les vols et les cambriolages. D'énormes moyens sont mis en place. Deux cambrioleurs ont été appréhendés grâce à la police de proximité. Les pénitenciers sont malheureusement pleins et certaines personnes sont en liberté, impunies pour le moment. Le système est donc en souffrance.
- Le moral des troupes est bon. **La relève est normale** malgré les départs. La formation est le seul moyen de faire progresser les effectifs. 4 policiers finissent leur formation en septembre, 6 vont terminer l'Ecole de Police de Savatan et intégreront le corps pour leur deuxième année de formation, 5 nouveaux agents vont suivre l'Ecole de Police prochainement.
- **TSSP (Travailleuse Sociale de Soutien de Proximité)**. Cette personne est intégrée avec les 80 agents uniformés ; c'est une première en Suisse ici à Yverdon-les-Bains. La PNv propose donc là un projet prometteur qui est regardé par d'autres polices. Le comité scientifique qui accompagne ce projet apporte son aide à installer celui-ci dans la durée.
- **Blaise Nicole** : demande si une durée d'activité minimum est exigée après la formation d'un policier ?
Le Commandant lui répond que la formation est de 2 ans :
1 an à l'Ecole de Police
1 an au sein du corps de police, puis une dédite de 5 ans est prévue.


M. le Commandant **Marc Dumartheray** est chaleureusement remercié.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Pascal Wüthrich** remercie les Délégués du Conseil intercommunal, les Membres du CODIR ainsi que la Direction pour l'écoute et le soutien apporté.

La séance est close à 20 h.

M. Max Holzer Syndic de Chamblon, invite l'assemblée à la traditionnelle verrée prévue par la Commune.

Le Président


Pascal Wüthrich

La Secrétaire


Malou Miéville